

Décision

Générale

colonial

Décision n° 98 29 janvier 1951

n° 98 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
29 janvier 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Un secours de quatre mille francs (4.000 fr.) est accordé, pour l'année 1951, à Ardo Gouled, veuve d'Osman Chiwa, ex-gardien du Port. 2° Cette somme sera payée par quart chaque trimestre, et imputée au budget du Service local, exercice 1951,

chapitre 13. article 1er, rubrique 2.